

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 30 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
Un an, 30 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez MM. LEBLANC et Co,
Rue de la Bourse, 10.

SAUMUR,

28 Mars 1878.

Chronique générale.

La Chambre se remet avec ardeur à invalider les Conservateurs. Elle a exécuté mardi M. Bouvattier, élu à Avranches, et, si elle n'a pas fait subir le même sort à M. d'Egrémont, élu à Montmédy, c'est qu'au moment du vote elle n'était plus en nombre.

Nous sommes loin de nous plaindre de cette hâte tardive, nous trouvons même que, dans son intérêt, la Chambre ferait bien de s'ingénier pour trouver le moyen d'en finir promptement une bonne fois.

Cette campagne de vérification des pouvoirs et d'invalidations à outrance plaît à la Gauche. Elle s'y amuse et s'y complait depuis six mois; affaire à elle. Mais, de tous côtés, il est facile de voir que son éternisation produit sur l'opinion publique un effet d'agacement intense, fort peu favorable à la R. F. et à ceux qui la servent.

Jusqu'ici, QUARANTE-DEUX députés conservateurs ont été invalidés; QUARANTE-QUATRE élections restent encore à examiner; et — suivant toutes probabilités — après sept ou huit mois d'antichambre, peut-être plus, aux portes du Parlement l'hécatombe des élus du Suffrage Universel ne sera pas moindre de SOIXANTE-CINQ à SOIXANTE-DIX victimes.

L'énormité du sacrifice donne la mesure de la tolérance républicaine!

Du reste, pour l'édification de nos lecteurs, nous leur mettrons sous les yeux le passage suivant du *Rappel*. Il concerne l'élection de M. Maréchal, invalidé samedi. Pourquoi? Parce que ce député conservateur avait obtenu une majorité de 4,300 à 4,400 voix. Vous vous récriez, écoutez plutôt le *Rappel*:

« Cette fois, M. Maréchal a obtenu, non pas une de ces majorités légères qui peuvent s'expliquer par les vicissitudes des luttes électorales, mais une de ces majorités invraisemblables qu'il serait difficile de justifier par des causes légitimes. D'une minorité de 800 voix, il est passé à une majorité de 4,300 voix. »

M. Maréchal avait trop bien battu son adversaire; voilà — d'après le *Rappel* — pourquoi M. Maréchal a été invalidé.

Un conservateur n'a-t-il triomphé que de quelques voix? Vite invalidé, car sa majorité est infime et ne prouve rien.

Un conservateur a-t-il eu, au contraire, un succès écrasant? Invalidé encore. Ses 4,300 ou 4,400 voix de majorité prouvent clairement la candidature officielle; la pression, les excès, les crimes électoraux ont dû être d'autant plus forts et plus grands que la majorité est plus imposante.

Que les députés conservateurs aient 200 voix de majorité, ou qu'ils en aient 8,000, comme M. le ministre de Fourtou, ils échapperont difficilement au dilemme de la majorité républico-radical.

Pour trouver grâce, il faudrait sans doute, comme samedi dernier le républicain M. Faure, avoir fait voter les morts et les absents et n'arriver, malgré cela, qu'avec 8 voix de minorité. Nos députés conservateurs heureusement ne sont pas de cette force-là. — Ils seront sacrifiés.

Qu'ils se consolent, ils le seront en bonne compagnie, et le Suffrage Universel leur rendra prochainement justice.

(J. de Maine-et-Loire.) Edgard GRANGÉ.

Le budget des recettes a été voté avant-hier au Sénat à l'unanimité de 270 votants.

L'intéressante discussion sur l'amnistie pour délits et contraventions commis du 16 mai au 14 décembre 1877, par la voie de la parole, de la presse ou de tout autre moyen quelconque, est ensuite venue à l'ordre du jour.

M. Pelletan avait entrepris de combattre

le projet de la commission sénatoriale qui étend à l'année entière le bénéfice de l'amnistie que la Chambre a voulu restreindre du 16 mai au 14 décembre.

Il semble que l'orateur des gauches ait eu peu d'espoir dans le succès de sa défense, car, pour prévenir les effets d'une décision contraire à ses souhaits, il s'est hâté de prétendre que la suppression des dates fixées par la Chambre ne donnerait pas le change à l'opinion publique.

M. Pelletan a terminé son discours en assurant qu'il suffisait à la gauche d'effacer « les derniers vestiges de la crise du 16 Mai pour permettre à la France de développer librement sa prospérité matérielle, etc... »

M. le duc de Broglie, qui prenait pour la première fois la parole depuis l'avènement du ministère actuel, avait certes un plaidoyer facile, en faveur du gouvernement qu'il avait présidé.

Qu'a-t-on vu depuis les quatre mois que les gauches sont au pouvoir? L'*Officiel* remplit chaque jour de révocations de maires et de magistrats, ce qu'on avait reproché si bruyamment au gouvernement des droites: M. de Broglie avait révoqué trois procureurs généraux, M. Dufaure en a déjà révoqué six.

On allègue, il est vrai, 3,267 procès de presse ou contraventions par paroles, écrits « ou autrement », sur lesquels il faut compter au moins la moitié comme nécessités par des omissions de signatures sur des affiches, défaut de dépôt au parquet, outrages à l'autorité, etc., etc., mais le gouvernement qui a précédé celui du 16 Mai avait bien dû faire procéder à plus de 600 poursuites du même genre, en temps normal, avant les élections. Pourquoi demander l'amnistie pour l'un et non pour l'autre?

On veut uniquement viser les gouvernants du 16 Mai, ceux qu'on parle quelquefois, quand cela est utile à la politique radicale, de mettre en accusation et de condamner pour avoir violé toutes les lois.

M. le duc de Broglie a fait là un discours éloquent; mais pourquoi faut-il qu'il ait été amené à le faire?

L'ancien ministre du 16 Mai nous permettra, à nous qui avons défendu de toutes nos forces la politique conservatrice du 16 Mai, mais en n'hésitant jamais à dire ce que nous pensions, et tout ce que nous pouvions dire de nos pensées, — de rappeler que, dès l'entrée aux affaires du ministère de Broglie, nous insistions avec la plus grande force pour deux ou trois mesures importantes, seules capables d'empêcher une guerre mesquine, inutile et fatale.

Au bout de quelques jours, sans l'état de siège, avec la liberté de la calomnie et de l'outrage laissée à la presse parisienne, il n'y avait plus rien à espérer. Dans cette guerre mal engagée dès le début, le ministère de Broglie devait être conduit forcément à des mesures inopportunes, qui, sous une apparence de vexation, de persécution même, ne pouvaient qu'être préjudiciables à la cause de la conservation sociale.

Le tort, le grand tort des ministres du 16 Mai, c'est de ne l'avoir pas compris tout de suite, sans cela, M. de Broglie n'aurait pas été obligé de prononcer avant-hier le remarquable discours qu'il a prononcé, M. Savary n'aurait pas pu, comme sous-secrétaire d'Etat, prendre à la tribune du Sénat la défense des 363 « calomniés » par les conservateurs; il ne serait pas question aujourd'hui « d'amnistier » 3,267 condamnés. (Défense.)

Des personnes qui sont à même d'être bien renseignées et qui sont en correspondance directe avec des députés de la Franche-Comté, assurent que la frontière du Jura est remplie en ce moment d'espions allemands.

On lit dans la *Défense*:

Nous croyons savoir que les arrestations qui ont été opérées il y a trois jours devaient comprendre deux autres personnages également affiliés aux sociétés secrètes: M. le comte de X... et un ouvrier. Ces deux individus sont des sujets allemands.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

IL FAUT PARDONNER.

IV.

LA RANCUNE DE MATTHIEU.

(Suite et fin.)

M. Morin, qui ne s'attendait guère à trouver là son garde, allait ouvrir la porte du bureau de poste.

— N'entrez pas là, Monsieur, lui dit Matthieu, vous n'y trouverez rien pour vous.

— Toi à Bordeaux? Et c'est pour me dire cela que tu as fait un pareil voyage! dit le colonel.

— J'y suis venu pour moi, à cause de vous, reparti le bonhomme, s'excitant tout bas à la fermée.

— Ainsi, tu es sûr qu'il n'y a point ici une lettre de Léon à mon adresse?

— Non, Monsieur, j'en réponds; personne ne le sait mieux que moi, puisque je viens.

— De sa part? interrompit brusquement le colonel, sans s'apercevoir de la lutte que la bonne nature de Matthieu livrait à sa méchante intention.

Léon demande sans doute un nouveau délai, et comme il craint que je ne réponde pas à une lettre, il l'a chargé de lui apporter ma réponse.

— Il ne s'agit de rien de tout cela, répliqua le vieux garde, toujours en proie au même combat intérieur, et ne sachant à qui obéir, alors que la voix qui lui disait: « Tu dois venger ton filleul », ne parlait pas plus haut que celle qui lui répétait: « Tu n'as pas le droit de te faire justice. »

— Voyons, de quoi s'agit-il? demanda le colonel, étonné de l'hésitation de Matthieu. Ce n'est pas, je suppose, pour l'unique plaisir de la promenade que tu as fait tant de chemin; et puisque Léon ne mériterait pas, c'est que tu as quelque chose à me dire, sinon de sa part, du moins quelque chose qui le concerne.

— En effet, répondit le parrain de Jean le Perdu, qui venait de trouver le moyen de gagner quelques minutes de réflexion, j'ai à vous parler; mais je ferai remarquer à M. le colonel que nous sommes en pleine rue, ce qui est gênant pour se dire des choses que les passants n'ont pas besoin d'entendre.

— C'est juste, suis-moi à mon hôtel.

Et il marcha, devant le vieux garde.

D'après le motif qu'il supposait au silence de son fils, rien ne pressait plus M. Morin que d'interroger Matthieu.

— Léon, se dit-il, n'aura pas su déterminer sa

femme à venir demeurer aux Charmeaux. Soit! En ce cas on attendra longtemps mon retour; car je ne veux pas m'exposer à recevoir chez moi son insolent beau-père, comme je suis bien résolu aussi à le priver de mes visites.

Après quelques minutes de marche, le colonel arriva à l'hôtel où il habitait; il fit monter chez lui le bonhomme Matthieu, et il lui dit:

— Repose-toi, et puis après parle quand tu voudras.

— J'aime autant parler tout de suite, répondit l'autre; car le mal que j'ai encore l'intention de vous faire me pèse trop pour que je puisse le garder plus longtemps sur le cœur.

Cette singulière confession étonna et fit sourcilier le colonel.

— Oh! je ne viens pas ici demander votre pardon, reprit Matthieu; ce que je veux, c'est seulement pouvoir me pardonner à moi-même l'idée qui m'est venue contre vous depuis qu'on a condamné mon filleul.

— Ah! le petit drôle a eu affaire à la justice, dit le colonel, il paraît que c'était vraiment un vaurien.

Pour toute réponse, Matthieu présenta à son maître la naïve épître du prisonnier.

— C'est malheureux, reprit le colonel après avoir lu; mais à qui la faute?

— Voilà ce que je me suis demandé, Monsieur,

repartit le bonhomme, et comme j'ai trouvé la réponse à ma question dans les derniers mots de la lettre du pauvre enfant: « Ah! si le colonel m'avait pardonné! » J'ai cru que j'avais le droit de prouver à mon tour que je ne pardonnais pas non plus.

— Et pour venger ton filleul, l'est-il donc passé par l'esprit l'idée de venir me provoquer? demanda le colonel, d'un ton qui provoquait combien peu il croyait au sérieux de sa question.

— On ne provoque pas son maître en duel; on ne se bat pas avec un colonel, quand on n'est, comme moi, que soldat.

— En vérité, dit M. Morin, tu avais peut-être la pensée de m'assassiner?

— Je voulais faire bien pis que cela, colonel.

Et alors il se mit à raconter les craintes qu'on avait eues pour la vie de Louise Vandière, le danger qui avait menacé celle de Léon.

— C'est déjà bien assez de vous apprendre cela, je le vois, continua Matthieu qui lisait sur le visage du père les douloureuses émotions que lui causait l'idée d'un malheur qui n'était plus à craindre; eh bien, cela ne suffisait pas à ma rancune, et ce que nous avions redouté, je me faisais une joie de vous dire: C'est arrivé!

En témoignage de sa coupable intention, il tira de sa poche le lambeau de crêpe noir; mais, en même temps, de l'autre main il présenta au colo-

Voici à ce sujet quelques renseignements complémentaires :

On a acquis la certitude que la campagne internationale est organisée, en Allemagne, depuis la Commune.

Le gouvernement français possède la liste des agents allemands ; mais, comme parmi ces agents il se trouve des personnages « de marque », on n'a pas osé les arrêter de crainte d'un conflit.

On sait positivement que le comité allemand possède des fonds considérables ;

Que toutes les villes manufacturières de France sont parcourues par des sous-agents ;

Que les comités de Genève et de Paris obéissent au comité allemand et ne peuvent agir sans son ordre.

Tel est le résultat de l'enquête qui a été pratiquée sur cette affaire.

On nous affirme, en outre, que les étrangers arrêtés seront renvoyés sans jugement dans leurs pays respectifs.

AFFAIRE GARCIN.

Le 2^e conseil de guerre séant à Paris vient de juger le nommé Garcin, âgé de soixante-treize ans, condamné par contumace à la peine de mort comme accusé d'avoir participé à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Selon l'instruction, Garcin serait le capitaine qui, à la tête du 179^e bataillon fédéré, nommé le bataillon Blanqui, aurait le 18 mars au matin capturé le général Lecomte et l'aurait conduit jusqu'à la rue des Rosiers où le prisonnier a été fusillé. Ce serait encore l'accusé qui aurait fait subir au général Clément Thomas, amené par un autre bataillon, l'interrogatoire qui a précédé sa mort.

Garcin a nié les actes qui lui étaient reprochés. A l'audience de mardi, il a soutenu qu'il avait fait tous ses efforts pour sauver les généraux.

M. le colonel Saint-Marc, président, a rappelé à Garcin la part active qu'il a prise aux Révolutions de 1830 et de 1848.

On a entendu plusieurs témoins qui ont assisté à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Paris, 27 mars.

Le conseil de guerre a condamné le capitaine Garcin à la peine de mort, pour complicité dans l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

A l'unanimité, sur les quatorze questions posées par le ministère public, l'accusé a été reconnu coupable.

L'INTERNATIONALE.

C'est avec un véritable sentiment d'effroi que nous inscrivons ce mot : *L'Internationale*, en tête de cet article. C'est qu'en effet la terrible association à laquelle nous devons la révolution du 4 Septembre et l'insurrection de la Commune, la trahison de 1870, les

nel la lettre de Léon et celle de M. Vandière.

Après les avoir lues, le colonel sonna :

— Qu'on fasse mes malles, dit-il, je pars ce soir.

— Pour les Charmeaux ? demanda Matthieu.

— Non, pour la maison Vandière ; c'est là désormais que je veux habiter.

— Ah ! vous savez donc pardonner, à présent ?

— Tiens, répondit le colonel en lui tendant la main, la meilleure preuve que je puisse te donner de mon indulgence, c'est que je te pardonne.

Avant de quitter Bordeaux, le colonel jeta deux lettres à la poste : par la première, il annonçait son retour à ses enfants et demandait un appartement chez M. Vandière.

La suscription de l'autre portait :

« A Son Excellence le garde des sceaux, ministre de la justice. »

Au bas de l'enveloppe, il y avait : « Personnelle. »

Par cette dernière lettre, le colonel sollicitait la mise en liberté du prisonnier d'Orléans.

Quand la voiture des voyageurs impatientement attendus s'arrêta au bas de la butte des Denises, une voix jeune et joyeuse signala cette arrivée du haut de la montée ; cette voix, c'était celle de Jean le Perdu.

(Magasin pittoresque, tome xxvi.)

massacres et les incendies de 1871, fait de nouveau sentir sa main sinistre.

Après un silence de quelques années qui a pu faire croire à certaines personnes, aussi incrédules que naïves, qu'elle avait disparu, *L'Internationale* relève la tête ; elle compte ses adeptes et se prépare au combat. Elle sent que le moment est proche où elle pourra entrer de nouveau en scène.

Les grèves qui se déclarent partout comme sur un mot d'ordre sont une preuve flagrante de ce que nous avançons ; mais s'il en a besoin d'autres, il suffit de lire ce qui se passe non-seulement chez nous, mais encore en Italie.

Nous avons déjà donné des détails sur les manœuvres et l'arrestation à Paris de plusieurs étrangers. Jetons maintenant un regard du côté de l'Italie.

Voici ce qu'on mande de Bologne à *l'Italie* :

« De petits manifestes rouges ont été répandus en ville.

» Ils portaient la date de Ravenne, le 17 mars 1878, et le titre suivant :

« Association internationale des travailleurs.

» — *La fédération romagnole au peuple !* »

» Dans ces manifestes, on dit, entre autres choses, que « TOUS LES GOUVERNEMENTS, qu'ils soient monarchiques ou républicains, sont toujours ENNEMIS DU PEUPLE. »

» A Ravenne même, diverses arrestations ont été faites, par suite d'un manifeste de *L'Internationale* affiché aux coins des rues.

» Parmi les individus arrêtés se trouve un Russe, arrivé depuis plusieurs jours à Ravenne, qu'on croit être un agent secret de *L'Internationale*.

» De graves désordres se sont produits le 18, à Boudeno.

» Cinq cents paysans et ouvriers se sont présentés à la municipalité en demandant du pain ou du travail.

» Ils ont ensuite envahi plusieurs boutiques de marchands de comestibles.

» Des gardes de la sûreté publique, des carabiniers et un détachement de cavalerie ont été envoyés de Ferrare.

» Plusieurs arrestations ont été opérées.

» Il paraît que ces désordres doivent être attribués à des meneurs venus du dehors. »

On voit que nous n'exagérons rien. Et ce ne sont que les préliminaires ! Avant peu nous en verrons bien d'autres.

LE PRINCE DE BISMARCK

NE VEUT PAS LA PAIX.

L'une des premières questions que l'on adresse en les abordant aux publicistes qui se sont occupés spécialement de politique extérieure est presque toujours relative aux affaires d'Orient. FAUT-IL ESPÉRER LA PAIX, FAUT-IL CRAINDRE LA GUERRE ? leur dit-on.

Quant à nous, nous ne cessons de répondre :

La guerre est certaine, s'il n'y a pas la coalition préalable des puissances neutres.

L'union seule des puissances peut donner une solution pacifique au remaniement des traités. Si l'union n'est pas réalisée, la guerre s'engagera d'abord entre l'Angleterre et la Russie, puis l'Autriche viendra se joindre à l'Angleterre ; la France pourra bien s'y trouver entraînée. L'Italie suivra l'Angleterre, l'Autriche et la France, et successivement tous les autres États que menace la Prusse prendront part à la coalition pour obtenir, après de sanglants conflits et la perte de plusieurs milliards bien inutilement dépensés, le rétablissement de la paix, qu'il serait si facile d'assurer et de faire régler dans un Congrès de toutes les puissances.

Sans la coalition préalable des puissances, la paix est impossible, parce que M. de Bismarck veut la guerre.

Il veut la guerre contre la Russie, comme il a voulu la guerre contre la Turquie.

Il veut engager dans la guerre l'Angleterre et l'Autriche, car c'est pendant ou après ces nouveaux conflits, préparés par sa stratégie machiavélique, qu'il pourra compléter l'exécution de ses plans.

Il se tait sur ses projets : son silence ne dit rien de bon ; il n'a retiré encore aucun profit de la guerre d'Orient, il n'a pas désigné les compensations qu'il entend demander en échange des conquêtes de la Russie.

Par conséquent, le prince de Bismarck n'acceptera de travailler sérieusement à la paix que lorsqu'il aura pu obtenir l'énorme part qu'il entend s'attribuer.

Si le Congrès se réunit sans l'entente préalable des puissances, le Congrès n'aboutira pas, et les coups de canon remplaceront bientôt les protocoles.

Le prince de Bismarck n'est pas homme à travailler depuis deux ans uniquement à la grandeur de la Russie.

Les optimistes sont très-heureux de pouvoir se complaire dans leurs illusions, mais il leur serait bien difficile de justifier leurs illusions et de répondre à ces simples questions :

Le prince de Bismarck est-il intéressé à la paix ?

Éprouvera-t-il une grande douleur de voir la Russie aux prises avec l'Angleterre ?

Serait-il bien chagrin de voir l'Autriche s'étendre dans les provinces slaves et commencer ou préparer un conflit avec la Russie ?

Tous ces conflits seraient-ils nuisibles à l'exécution des plans du vice-empereur de Berlin sur la Bohême, sur le Danemark, sur la Hollande, sur les ports d'Anvers et de Trieste ? (Assemblée nationale.)

AFFAIRES D'ORIENT.

Les relations diplomatiques entre la Russie et la Turquie sont reprises. M. de Nélidoff a été nommé chargé d'affaires.

On croit que, sans l'Angleterre, le congrès ne pourra pas se réunir. On parle d'une entrevue des trois chanceliers à Berlin. Cette idée, qui doit appartenir à M. de Bismarck, a peu de chance d'être accueillie à Vienne.

La *Post*, de Berlin, organe officieux, dit que l'Angleterre peut supporter des armements prolongés. La Russie ferait vite banqueroute. Par ce système, l'Angleterre, en obligeant la Russie à étendre ses conquêtes, obligerait l'Autriche et la Grèce à se joindre à elle.

L'Allemagne ne tirera jamais l'épée que pour les intérêts allemands.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* déclare que la Russie ne peut pas maintenir indéfiniment ses armements et qu'une prompt solution est nécessaire.

La Russie n'a pas encore officiellement répondu à l'Angleterre.

Le gouvernement anglais a la preuve qu'il existe des stipulations secrètes entre la Turquie et la Russie. (Agence française.)

Des avis de Saint-Petersbourg disent que probablement le prince Gortschakoff sera accompagné au Congrès par le comte Pierre Schouwaloff et le comte Ignatieff.

S'il faut en croire une information adressée de Constantinople, la Russie se proposerait de faire descendre au rang de simple légation son ambassade dans la capitale ottomane. Par cette mesure, le cabinet de Saint-Petersbourg donnerait à entendre qu'il ne considère plus la Turquie comme une grande puissance.

Londres, 26 mars, soir.

Grand émoi dans les sphères gouvernementales et dans le monde politique. J'apprends que le conseil des ministres vient de rédiger une note qui est considérée comme un ultimatum, et qui sera adressée ce soir au cabinet de Saint-Petersbourg. Le gouvernement de la Reine déclare que si la Russie maintient toutes ses prétentions relatives à l'indemnité et à la cession du territoire ottoman, l'Angleterre renoncera à assister au Congrès et se réservera toute sa liberté d'action. (Assemblée nationale.)

Vienne, 26 mars, soir.

Le bruit court qu'il y aurait crise ministérielle provoquée par M. le comte Andrassy, qui offre sa démission.

Chronique militaire.

L'INDEMNITÉ DES OFFICIERS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

La commission chargée d'examiner la proposition tendant à allouer une première

mise d'équipement aux officiers de l'armée territoriale vient de prendre les décisions suivantes :

L'indemnité de première mise ne serait allouée qu'aux officiers de réserve ou de première active, comme officiers ou sous-officiers (la commission du budget a reculé devant les conséquences financières qu'entraînerait l'allocation d'une indemnité à tous les officiers).

Dans l'avenir, le cadre des officiers de l'armée territoriale et de la réserve devrait appartenir tout entier à la catégorie des anciens officiers ou sous-officiers de l'armée active.

Après avoir décidé, en principe, que l'indemnité de première mise serait seulement accordée aux anciens officiers, la commission a été d'avis qu'il y ait lieu de ne l'accorder, pour le moment, qu'aux officiers faisant partie des corps de troupe et qui, comme tels, devront assister aux prochaines réunions.

La commission a également décidé qu'une indemnité uniforme de 300 francs serait attribuée à tous les officiers, montés ou non montés ; l'indemnité supplémentaire de 200 francs demandée pour les officiers montés sera très-probablement remplacée par une fourniture de harnachements à laquelle s'emploiera le ministre de la guerre.

Enfin, pour sauvegarder les intérêts du Trésor, les officiers auxquels la première mise d'équipement sera allouée, devront, à peine d'une restitution d'une partie de cette mise, s'astreindre à servir cinq ans dans la réserve ou dans l'armée territoriale.

Les officiers de l'armée territoriale, appartenant aux catégories auxquelles la première mise va se trouver allouée, sont au nombre de 3,626 ; les officiers de réserve appartenant aux mêmes catégories sont au nombre de 2,899. Soit, au total, 6,524 officiers, dont l'indemnité d'équipement exigera une dépense de 4,956,300 fr.

M. Keller vient de présenter un amendement en opposition avec les idées de la commission et qui tend à faire attribuer une somme de 300 fr., à titre de première mise, à tous les officiers de réserve ou de l'armée territoriale.

UNE NOUVELLE MITRAILLEUSE.

On écrit de Gibraltar :

« Depuis trois jours, une commission spéciale d'officiers supérieurs expérimente un nouveau système de mitrailleuse inventé par un ingénieur français qui l'a cédé à l'armée anglaise.

» Le côté le plus frappant de cette nouvelle invention consiste :

» 1^o En ce que la portée de cette mitrailleuse dépasse 3,000 mètres ;

» 2^o En ce que, en cinq minutes, sans que la culasse éprouve aucune chaleur extraordinaire, cette mitrailleuse peut tirer plus de 2,500 coups.

» Un des colonels présents à l'expérience nous a même dit que l'inventeur affirme que ce chiffre pourrait être doublé. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE CANTON DE DOUÉ.

Dimanche 7 avril 1878.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui, d'une façon positive, que M. Guionis-Joubert a accepté la candidature qui lui a été offerte dans le canton de Doué-la-Fontaine, pour le Conseil général, en remplacement de M. le général Genet, décédé.

C'est une bonne fortune pour le pays.

Nous rappelons que le Conseil général de Maine-et-Loire se réunira le lundi 8 avril prochain.

Clôture de la pêche. — M. le préfet de Maine-et-Loire rappelle que la pêche de l'écrevisse et de tous les poissons autres que le saumon, la truite et l'ombre-chevalier, est interdite du 15 avril au 15 juin inclusivement.

L'interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Appel, pour une période d'instruction, d'une partie des classes de 1866 et 1867.

Ainsi que l'a fait connaître une note insérée au *Journal officiel*, une partie de l'armée territoriale doit être convoquée cette année pour une période d'instruction. Nous rappelons les principales dispositions arrêtées par le ministre pour cette réunion.

Seront appelés en 1878 :

1° Tous les officiers des cadres ;
2° Tous les gradés appartenant aux classes 1866 et 1867 ;

3° Tous les hommes de ces deux classes ayant servi dans l'armée active ;

4° Enfin, s'il est nécessaire, pour compléter les effectifs, un certain nombre d'anciens gardes mobiles ayant fait une période d'instruction de vingt-huit jours.

Tous les hommes de ces classes non convoqués en 1878 le seront l'année prochaine.

La durée de la réunion sera de quinze jours pour les officiers et les cadres, et de treize jours pour les autres hommes.

La convocation aura lieu dans chaque régiment d'infanterie :

1^{er} bataillon.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs, le 27 avril au matin.

Arrivée des hommes, 29 avril au matin.

Départ, 11 mai au soir.

2^e bataillon.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs, 18 mai au matin.

Arrivée des hommes, 20 mai au matin.

Départ, 1^{er} juin au soir.

3^e bataillon.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs, 11 juin au matin.

Arrivée des hommes, 13 juin au matin.

Départ, 25 juin au soir.

Les hommes appartenant à l'artillerie seront convoqués pour le 27 avril s'ils sont gradés, ou le 29 s'ils sont simples canonniers.

Des ordres d'appel individuels seront adressés aux hommes qui doivent être convoqués et leur feront connaître le lieu où ils doivent se rendre.

Tous les hommes qui auront été punis de prison pendant cette période d'instruction, seront retenus au corps pendant un temps égal à la durée des punitions encourues par eux.

Ceux qui, sans motifs légitimes, se présenteraient en retard, seront punis de prison.

Il est dans l'intérêt des hommes qui ont à faire valoir des cas de réforme pour infirmités, de se mettre le plus tôt possible en instance auprès de la commission de réforme. Ils devront, à cet effet, s'adresser au commandant de la brigade de gendarmerie, qui leur fera connaître le jour, l'heure et le lieu où ils devront se présenter à la commission.

ANGERS.

Mardi soir, à cinq heures, M. Joseph Daguin, âgé de 33 ans, cordonnier et marchand de chaussures, rue Baudrière, 23, se trouvait dans son atelier, au quatrième étage. S'étant penché par la fenêtre, il perdit l'équilibre et tomba dans la rue.

M. Motais, docteur-médecin, appelé immédiatement sur le lieu de l'accident, lui a donné ses soins. Mais M. Daguin s'était brisé la poitrine, et il a succombé une heure et demie environ après sa chute.

Hier matin ont eu lieu, à l'église de la Trinité, à Angers, les obsèques du malheureux Félix Chardon.

Un peloton du 77^e faisait la haie autour du corbillard. Derrière la famille, venaient beaucoup d'officiers du même régiment.

Les habitants de la campagne ont souvent la très-mauvaise habitude, lorsqu'ils sortent de chez eux, de déposer la clef de leur maison sous la porte ou dans un trou de mur près de la porte. Les gens indelicats peuvent abuser de cette précaution trop naïve. C'est ce qu'a fait la nommée Marie Leblois, âgée de 27 ans ; et c'est dans une circonstance semblable qu'elle a volé 445 fr. à une pauvre veuve, sa voisine, qui venait d'aller aux champs. Pour ce fait, le tribunal correctionnel d'Angers a condamné Marie Leblois à six mois de prison.

On écrit de Couëron au *Phare de la Loire* :

Un fait bien regrettable s'est passé dimanche dernier au village de la Basilière, en Couëron. Le nommé Joseph Sorin, âgé

de 16 ans, jouant avec un vieux fusil, dit canardier, qu'il ne croyait pas chargé et pensant ne faire partir qu'une capsule, a tué son camarade Pierre Durand, âgé de 13 ans, qui, en ce moment, se trouvait devant son arme.

Variétés.

EXPÉRIENCES DU PHONOGRAPHE.

Nous avons parlé il y a quelque temps de l'essai que l'on a fait du phonographe à l'Académie des sciences. Des expériences semblables ont été faites récemment en Angleterre ; nous en trouvons le très-curieux récit suivant dans les journaux anglais :

« Voilà, nous disent-ils, le téléphone considérablement distancé par le phonographe. Le premier transmet une fois la parole d'un point à un autre ; mais le second la stéréotype, la conserve et la reproduit autant de fois qu'on le lui demande. Le *Standard*, qui raconte le fait, y ajoute d'ingénieuses observations dont nous reproduisons une partie.

« On vient d'inventer, dit ce journal, un appareil qui, par un procédé peu facile à comprendre, enregistre et reproduit les sons musicaux, comme la sténographie reproduit les discours. A une réunion récente de la société des mécaniciens des télégraphes, cette merveilleuse invention, dont la nature et l'objet sont suffisamment définis par son nom, le « phonographe », a fonctionné en présence d'une réunion nombreuse. Un phonographe apporté récemment des États-Unis a été exposé, et on lui a fait reproduire une phrase qu'il avait prise à New-York et qu'il avait déjà répétée plusieurs fois à bord du steamer, dans le cours de la traversée, au grand amusement des spectateurs.

« Il paraît qu'on s'est beaucoup diverti du *God save the Queen* chanté par une des personnes de la réunion dont la voix fit défaut sur une note haute, et qui termina l'air sur un ton plus bas. L'instrument reproduisit l'accident avec une scrupuleuse exactitude ; on lui fit répéter l'air, et le passage défectueux revint invariablement, au milieu des éclats de rire, autant de fois que le chant fut répété.

« Le phonographe est un instrument infiniment moins discret que le téléphone ; ce que le téléphone reçoit à une de ses extrémités, il le reproduit à l'autre, et il n'en reste rien. Le phonographe, au contraire, enregistre chaque son, chaque parole, et le ton même de la prononciation : un mot, une fois prononcé, reste comme une lettre écrite ; c'est un témoin qui, dans certains cas, pourrait faire des dépositions d'une effrayante gravité.

« Jusqu'ici on se contentait de reproduire les traits, le costume, la pose de nos hommes d'Etat, mais on ne pouvait pas rendre le ton de leur voix et leur manière de parler. Le phonographe permettra de présenter devant le public une transcription fidèle de leur élocution, de leur prononciation défectueuse, de leur bégaiement, de leur accent provincial, etc. La photographie sera pour la voix ce que la photographie est pour la figure, dont elle fait le portrait sans en dissimuler les pustules et les rides, et même en les exagérant.

« Un grand nombre de mots historiques ont été mal compris ou détournés de leur sens parce qu'on n'a pas pu conserver l'expression particulière qu'ils ont eue quand on les a prononcés. Ainsi la fameuse phrase de Nelson à Trafalgar : « L'Angleterre espère que chaque homme fera son devoir ! » a reçu un sens tout nouveau par l'addition de deux mots et par la mélodie sentimentale qu'on lui a donnée en la mettant en musique.

« Cependant, un officier qui a pris part à cette bataille raconte dans ses mémoires que l'effet immédiat de ces paroles fut un sentiment de vive irritation parmi les marins, qui se demandèrent les uns aux autres pour qui l'amiral les prenait. Pourquoi s'imaginait-il qu'ils ne feraient pas leur devoir ? Ils allaient bientôt lui montrer s'ils ne valaient pas, chacun dans son rang, autant que ceux qui les commandaient ! » C'était précisément à cette disposition d'esprit que Nelson voulait amener son monde, et il y réussit. Il n'y aurait pas eu de méprise sur la signification véritable de cette allocution, si Nelson eût eu à ses côtés un « spécial

correspondant » armé d'un phonographe, qui eût saisi sa phrase avec les inflexions de voix qui lui appartenaient.

« Que le phonographe puisse être employé avec avantage pour reproduire la musique, c'est ce que démontre l'usage qu'on a fait de cet instrument à la réunion de la société des mécaniciens des télégraphes. Il arrive souvent qu'on accuse un artiste d'avoir chanté faux et qu'il le nie avec acrimonie ; on pourra, dans de semblables contestations, faire appel à l'impartial témoignage du phonographe.

« Si la puissance de cet instrument n'a pas été grandement exagérée, on pourra s'en servir même pour noter toute la partition d'une nouvelle œuvre, et il sera sans doute fort utile aux nombreux spéculateurs qui sont toujours aux aguets pour dévaliser les auteurs et les compositeurs au mépris des lois internationales sur la propriété littéraire.

« Beaucoup d'esprits prévoyants ont sans doute déjà entrevu que le phonographe, quand il aura atteint toute sa perfection, rendra inutile pour les artistes de chanter plusieurs fois et en plusieurs lieux le même morceau. Au moyen du phonographe, on pourra entendre à Londres l'opéra tel qu'il a été exécuté à Paris, à Vienne ou à Saint-Petersbourg, par les premiers artistes ; l'instrument reproduira non-seulement la musique, mais jusqu'aux moindres détails de l'exécution.

« On a déjà proposé, au moyen du téléphone, de faire chanter les artistes célèbres dans un théâtre pour un grand nombre d'auditeurs séparés les uns des autres. Mais avec l'aide du phonographe, on pourra se dispenser absolument des services directs de l'artiste, une fois qu'il aura chanté un morceau d'une manière parfaite ; l'exécution stéréotypée par le phonographe vaudra l'exécution par l'artiste lui-même.

« Ce résultat, nous nous l'imaginons, irait sans doute bien au-delà du but que l'inventeur s'est proposé, mais il n'y a peut-être pas beaucoup de probabilité, quant à l'exécution, qu'il soit jamais atteint. »

Faits divers.

Un notaire assassiné dans son étude. — Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, M. Blot, notaire à Cléry, village à quatre lieues d'Orléans, se trouvait dans son étude, en compagnie de son clerc, lorsqu'un sieur M... qui se promenait depuis quelques instants devant la maison et semblait attendre que M. Blot fût seul, se présenta à l'étude et s'adressant au notaire, lui dit :

« J'ai un vieux compte à régler avec vous, je viens pour cela. »

M. Blot, qui s'était occupé des affaires de M..., et qui se trouvait plutôt créancier que débiteur, répondit qu'il n'y avait plus lieu de s'en occuper ; mais, sur les instances de son interlocuteur, il consentit à entrer dans son cabinet, séparé de l'étude par une simple cloison, pour lui soumettre l'état de ses comptes.

M. Blot prit son répertoire, qui a été trouvé ouvert à la lettre M et le plaça sur un de ces hauts pupitres qui servent aux hommes d'affaires. M... s'était assis pendant que l'officier ministériel procédait à ses recherches ; il tenait toujours sa main droite cachée sous sa blouse à la hauteur de la poitrine, comme s'il eût cherché à soutenir des papiers. En réalité sa main était armée d'un revolver de combat, à six coups. A un moment sans doute où M. Blot se tournait vers lui pour lui donner une explication, il se leva et prononça ces paroles qui ont été entendues dans la pièce voisine : « Nous allons régler nos anciens comptes ! » lui tira un coup de revolver qui, l'atteignant au flanc droit et en biais, traversa la poitrine et toucha le cœur. Le malheureux notaire s'affaissa sur lui-même, sans pousser un cri ; la mort avait été instantanée.

Aussitôt le crime commis, M... tourna son arme contre sa propre poitrine et se tira un coup mortel ; sa main crispée fit partir une seconde balle qui alla se loger dans la muraille.

Tout cela avait été si prompt que, lorsque le clerc, attiré par le bruit de la première détonation, accourut dans le cabinet, il vit l'assassin tomber à la renverse.

D'une nature sombre et taciturne, Pierre-Louis M..., âgé de 35 ans, était un ancien militaire décoré de la médaille. Sa conduite était déréglée ; il travaillait peu et passait son temps à jouer dans les cabarets. Il avait

dissipé peu à peu son patrimoine s'élevant peut-être à 30,000 fr., et avait souvent recours à M. Blot pour des demandes d'argent. Pour y satisfaire, celui-ci avait dû vendre successivement tous les biens du soldat ; et ce dernier en vint à prétendre que l'officier ministériel ne lui avait pas rendu un compte exact des sommes qui devaient lui revenir.

Le sentiment haineux dont M... était animé contre M. Blot n'était nullement justifié ; M. Blot jouissait à Cléry, où il était notaire depuis vingt-cinq ans et conseiller municipal, de la considération générale.

Les obsèques de M. Blot ont eu lieu lundi. Le défunt était âgé de soixante-deux ans. Il laisse une veuve et deux enfants.

Une affaire mystérieuse. — M^{lle} X..., qui appartient à une famille diplomatique dont l'hôtel est situé faubourg Saint-Germain, quittait, le vendredi 8 mars, à onze heures du matin, la maison paternelle et se dirigeait, d'un pas mal assuré, vers le quai du Louvre. Elle y arriva à onze heures vingt minutes.

A ce moment, M. François Nichon, pédicure aux bains Vigier, se trouvait dans cet établissement avec un garçon de bains. En apercevant la jeune fille, celui-ci fit remarquer à Nichon ses allures suspectes. « Je ne serais pas étonné, lui dit-il, qu'elle se jetât à l'eau. »

A peine avait-il prononcé ces paroles que la jeune fille, faisant un dernier signe de croix, se précipita dans la Seine.

Sans perdre une seconde, François Nichon sauta dans un petit bateau amarré au quai et se mit en devoir de procéder au sauvetage. Au bout de quelques minutes, il était parvenu à ramener saine et sauve sur la berge la jeune fille inanimée.

La foule, que cette tentative avait attirée à cet endroit, félicita vivement Nichon du sauvetage qu'il venait d'opérer et le suivit au poste de secours du pont des Arts, où les soins les plus pressés furent prodigués à la jeune fille.

Lorsque celle-ci fut en état de parler, elle fut conduite chez M. Bérillon, commissaire de police, qui lui demanda son nom. Il faut croire que cette réponse produisit sur le magistrat un vif étonnement. C'était celui d'un ambassadeur d'une des grandes puissances de l'Europe à Paris.

Elle a été ramenée à l'hôtel de l'ambassade juste au moment où on venait de trouver la lettre qu'elle avait laissée et dans laquelle elle faisait connaître son intention de mourir. La grand-mère a fait remettre au garçon de bains sauveteur une somme de cinq cents francs comme à-compte immédiat de la dette de reconnaissance que la famille a contractée vis-à-vis de lui.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change ; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris.

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« Monsieur, j'ai eu l'occasion d'employer souvent, pour mes malades faibles ou débilités, votre ELIXIR ANALEPTIQUE, et j'ai la satisfaction de vous assurer qu'il n'a cessé de me donner de bons résultats ; cela est si vrai, que, pour mes enfants, je viens vous prier de m'adresser quelques flacons. » Dr H..., à Marseille.

» A. M. Mercier, pharmacien à Nantes. »

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autouisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.

Dépôt à Saumur, chez M. PERRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

L'Univers Illustré, que l'on a si justement appelé « le Journal de la famille », est toujours digne de la réputation qu'il a acquise par vingt ans d'efforts. Chaque semaine il en fournit les preuves évidentes, aussi nous suffira-t-il d'énumérer les gravures contenues dans le numéro qui vient de paraître : Un très-beau Portrait de S. S. le pape Léon XIII ; Exposition universelle : Vue générale des constructions du Champ-de-Mars et du Trocadéro ; les Chinois travaillant à la construction du Trocadéro ; les Étudiants espagnols donnant une sérénade sur la place de l'Opéra ; le Grand-duc-Nicolas et les plénipotentiaires turcs signant les préliminaires de paix ; Revue comique du mois, par Cham, douze dessins pleins de verve et d'esprit ; les Portraits des cardinaux La Valette et Ledockowski ;

une Séance du Concile œcuménique sous Pie IX. — Rébus, Problème d'échecs. — Tout le monde sait, du reste, que la partie littéraire de l'Univers Illustré n'est pas moins remarquable que sa partie artistique.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 14 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Un nouveau roman de M. Arsène Houssaye, les *Charmeresses*, vient de paraître chez Calmann Lévy. Dans cet ouvrage, l'auteur des *Filles d'Ève* et de *Mademoiselle Phryné* poursuit ses études sur le cœur féminin qui lui ont déjà valu de si brillants

succès. Des caractères qui semblent tracés d'après nature, des tableaux où sont peintes d'une manière saisissante les intrigues de la vie mondaine, une grande élégance de style, telles sont les qualités qui font des *Charmeresses* une des œuvres les mieux réussies de M. A. Houssaye.

LE BON PULIC **LA PRIME** LE BEAU, l'agréable.
JOURNAL DES JEUNES
De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,
Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8° jésus, 16 pages, 32 colonnes,
Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLEUC, secrétaire de la rédaction.
ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois.
Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 22 octobre 1877
Départs de Saumur :
6 h. 20 m. matin. Arrivées à Poitiers : 10 h. 30 m. matin
11 - 15 - - - - - 11 - 30 - - - - -
1 - 30 - - - - - soir. 12 - 30 - - - - -
7 - 40 - - - - - 14 - 41 - - - - -
Départs de Poitiers : Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin. 9 h. 40 m. matin
10 - 45 - - - - - 11 - 30 - - - - -
12 - 30 - - - - - soir. 1 - 30 - - - - -
6 - 15 - - - - - 11 - 20 - - - - -
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	72 40			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	640			Canal de Suez	746 25	1 25	
4 1/2 %	102 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 135 f. p.	660			Crédit Mobilier esp.	560		12 50
5 %	109 10			Crédit Mobilier	135		50	Société autrichienne	531 25		3 75
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	541 95		25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Charentes, 500 fr. l. p.	112 50			Orléans	340		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500 50			Est	650			Paris-Lyon-Méditerranée	339		
1865, 4 %	515			Paris-Lyon-Méditerranée	1975		3 75	Est	336 50		
1869, 3 %	393			Midi	796 20		7 50	Nord	342		
1871, 3 %	386			Nord	337 50		6 25	Océan	338		
1875, 4 %	505			Orléans	1150		7 50	Midi	337 50		
1876, 4 %	499		75	Ouest	725		12 50	Charentes	259		
Banque de France	3110			Vendée, 500 fr. l. p.	1325			Vendée	259		
Comptoir d'escompte	995			Compagnie parisienne du Gaz	1325		1 25	Canal de Suez	555		
Crédit agricole, 200 f. p.	340			C. gén. Transatlantique	523 75						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
Service d'hiver, 24 décembre
Départs de Saumur vers Angers :
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 - 15 - - - - -
9 - 11 - - - - -
1 - 25 - - - - - soir.
4 - 10 - - - - -
7 - 15 - - - - - express.
10 - 37 - - - - - omnibus.
Départs de Saumur vers Tours :
3 heures 36 minutes du matin, direct-omnibus.
8 - 21 - - - - -
9 - 40 - - - - - omnibus.
12 - 40 - - - - - express.
4 - 45 - - - - - soir.
10 - 28 - - - - - omnibus-mixte.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).
Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE
La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 2 fr.
Départements 3 »
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

<p>TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du <i>Magasin pittoresque</i>. 1 volume broché 7 fr. » Cartonné 8 50</p> <p>ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach. Chaque almanach 50 c.</p>	<p>ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix 15 fr. VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures. Prix de chaque volume broché 6 fr. L'ouvrage complet 24</p>	<p>HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15 » LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du <i>Magasin pittoresque</i> ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition. Prix, broché 5 fr.</p>	<p>GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15 » LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Faber et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargatzis, 1 vol. grand in-8^e. Prix, pour Paris, broché 2 fr. 50 cart., doré sur tranche 3 fr.</p>
--	--	--	---

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.
Commune de Méron.
A AFFERMER
PAR ADJUDICATION,
En l'une des salles de la Mairie de Méron, et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,
Les dimanches 7, 14 et 28 avril, et 5 mai 1878, à une heure après midi.

1 ^o Le marais de la Pallue, contenant	H. A. C. 4 78 »
2 ^o Le marais du Brillault, contenant	5 33 70
3 ^o Le marais d'Asnières, contenant	16 52 27
4 ^o Le Petit-Commun, contenant	» 44 »
5 ^o Le marais de Veau, contenant	19 56 52
6 ^o Le marais du Pont-de-Charnacé, contenant	5 54 88
Contenance totale de ces marais	52 19 37

L'adjudication aura lieu :
Le dimanche 7 avril, pour les marais de la Pallue et du Brillault.
Le 14 avril, pour les marais d'Asnières et le Petit-Commun.
Le 28 avril, pour le marais de Veau.
Et le 5 mai, pour le marais du Pont-de-Charnacé.
S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e HACAULT, notaire, dépositaire des cahiers des charges et des plans. (156)

A VENDRE
A LOUER
PRÉSENTMENT,
OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
Située à Doué, rue de Cholet,
Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenants, superficie, 22 ares.
Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.
S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

AVIS.
M^{me} PICARD-OGER, marchande de parapluies, 32, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé.
A son commerce de parapluies, elle a ajouté la **parfumerie, les cravates, la ganterie, etc., etc.**
M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

UNE BONNE COUTURIÈRE demande une apprentie.
S'adresser au bureau du journal.

UN BON JARDINIER, 31 ans, marié, muni de bons certificats, demande une place.
S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

COSMYDOR
Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette même toilette Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.
(En faire usage quotidiennement)
LE FLACON : 1 FR. 50.
Se vend partout.
Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.
Envoi 1^o du Prospectus explic. contre demande affranchie.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES
LÉPICIER, successeur de GILLET
Rue des Arènes, 18, à ANGERS.
Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.
PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.
Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., etc.
M. LÉPICIER est le représentant à Angers.
GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur.
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.
20, rue du Marché-Noir, Saumur.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, des bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de guêpe spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevau.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur-conseigneur.